AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Telephone: 011 551 0595 Fax: 011 551 02 49 P. O. Box 3243 Addis Ababa, ETHIOPIA
www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 - 21 janvier 2005
Khartoum (Soudan) **EX.CL/226 (VIII)**

RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES PRODUITS DE BASE

RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'UNION AFRICAINE SUR LES PRODUITS DE BASE

INTRODUCTION

Il convient de rappeler que le Traité d'Abuja portant création de la Communauté économique africaine a donné une place importante au développement des produits de base africains aux termes de ses Articles 46, 49, 52 et 54. Guidés par ces articles, la Conférence des Ministres africains du Commerce tenue à Maurice en juin 2003 a demandé à la Commission de l'UA de coordonner et de procéder à la mise en œuvre opérationnelle des politiques en matière de promotion de la production et du commerce des produits de base africains. Cette directive a été entérinée par la Conférence de l 'UA tenue à Maputo en juillet 2003.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de cette directive, la Commission a organisé deux activités à savoir : un séminaire sur les « Produits de bases africains : Problèmes et options stratégiques » tenu à Addis-Abeba du 16 au 18 novembre 2005 et une Conférence des Ministres du Commerce sur les produits de base tenue à Arusha (Tanzanie) du 21 au 23 novembre 2005.

Le présent rapport fait une synthèse de ces deux réunions. La Déclaration et le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base adoptés par les Ministres figurent en annexes au présent au rapport, à l'attention de la Conférence.

Le Séminaire sur les produits de base africains, les problèmes et les options stratégiques, Addis-Abeba du 16 au 18 novembre 2005

L'objectif de ce séminaire est de regrouper des experts des Etats membres de l'UA, des organisations s'occupant des produits de base africains, le secteur privé et les Organisations internationales afin d'engager la réflexion sur les problèmes liés aux produits de base africains et formuler des recommandations à l'attention des Ministres africains du Commerce. Un certain nombre d'études ont été faites et présentées par la Commission, la CNUCED et le Fonds commun pour les produits de base. Au cours du séminaire de trois jours, des experts ont débattu des tendances de l'économie mondiale des produits de base, en mettant un accent particulier sur les produits de base africains, le renforcement de l'éventail des produits de base, les options stratégiques, la réorganisation des marchés des produits de base africains, notamment la promotion du Commerce intra-africain des produits de base et la création d'une Bourse des produits de base africains, la diversification et le renforcement des partenariats et des capacités au sein des associations de producteurs de produits de base africains.

Le Séminaire a mis en place deux commissions sur les produits de base agricoles et les produits de base non agricoles respectivement. Les rapports et les recommandations des deux commissions ont été incorporés dans le rapport du Séminaire qui a été soumis aux Ministres du Commerce de l'UA.

La Commission voudrait exprimer sa gratitude au PNUD et au gouvernement japonais pour avoir apporté leur soutien financier au Séminaire, et ses remerciements à la CNUCED et au Fonds commun pour les produits de base, pour avoir accordé leur

assistance technique et professionnelle qui ont contribué de manière significative au bon déroulement du Séminaire.

Les Ministres africains du Commerce sur les produits de base, Arusha : 21-23 novembre 2005

La Conférence des Ministres du Commerce de l'UA sur les produits de base a été précédée de la réunion des hauts Responsables tenue les 21 et 22 novembre 2005 à Arusha. Les experts ont examiné le rapport du Séminaire sur les produits de base et ont délibéré de toutes les questions contenues dans le rapport et les études techniques qui leur a été soumis. Les experts ont ensuite élaboré, à l'attention des Ministres, un projet de Déclaration sur les produits de base.

La Conférence ministérielle sur les produits de base a été ouverte par S.E. M. Amani Abeid Karume, président de Zanzibar. Après l'ouverture de la session, les Ministres ont analysé minutieusement le projet de Déclaration et de Plan d'action préparé par la réunion des hauts responsables, et l'ont adopté.

La Déclaration et le Plan d'action d'Arusha, figurant en annexes au présent Rapport, se composent des cinq sections suivantes :

I. <u>Préambule</u> : contient une déclaration politique qui souligne sur l'importance des produits de base pour le développement de l'Afrique et insiste sur la nécessité d'adopter une position concertée pour y parvenir.

II. La Déclaration d'Arusha sur les produits de base africains : La Déclaration reconnaît l'extrême dépendance des économies africaines vis-à-vis du commerce des produits de base. Cette dépendance se caractérise par une grande contribution des produits de base aux moyens de subsistance, au revenu national, aux gains à l'exportation et à l'emploi. En Afrique 65% des exportations totales proviennent du secteur des produits de base et près de la moitié des pays africains tirent 80% de leurs recettes d'exportation de ces produits de base.

La Déclaration identifie les domaines dans lesquels les pays africains se sont engagés à intervenir ainsi que les propositions relatives aux mesures à prendre. Ces mesures concernent : l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, la conception de modèles appropriés de gestion des risques liés aux produits de base, la diversification, les conditions d'accès au marché, l'accès au crédit, le commerce intra africain et le commerce sud-sud ainsi que la mise à profit de la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC.

III. Le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains : Le Plan d'action en appelle à l'adoption de mesures concertées pour traiter de ces problèmes relevant entre autres des thèmes suivants :

- Diversification des systèmes de production et introduction de produits de base dynamiques ;

- Accès et transfert de technologies soucieuses de l'environnement pour améliorer la qualité et la productivité des produits de bases traditionnels et non-traditionnels ;
- Mesures visant à aplanir la totalité des difficultés liées à l'approvisionnement ;
- Adoption d'instruments et de mesures visant à résoudre des problèmes plus spécifiques relatifs aux tarifs; les règles du système commercial multilatéral; la mise en place d'un Groupe de travail international sur les produits de base, un Fonds de diversification des exportations des produits de base et une Bourse africaine des produits de base ; renforcement du Deuxième compte du Fonds commun pour les produits de base et augmentation de l'APD et des ressources additionnelles dans le cadre du système « aide pour le Commerce ».

IV. Mesures internationales d'appui : Cette section de la Déclaration lance un appel aux partenaires de développement de l'Afrique pour qu'ils apportent leur soutien financier et technique aux producteurs des produits de base dans trois domaines spécifiques à savoir le commerce, la gestion des risques et des finances en matière de produits de base et les Bourses de produits de base. Chacun de ces domaines comprend un certain nombre de mesures spécifiques que l'Afrique exhorte la Communauté internationale à prendre. Eu égard au commerce, l'accent a été mis sur les mesures à prendre au sein de l'OMC, de la CNUED et du Fonds commun pour les produits de base.

V. Cadre institutionnel de suivi : La Déclaration lance un appel pour la mise en place d'un Mécanisme de suivi sous l'égide de la Commission de l'UA qui assurerait le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action y compris la possibilité de mettre en place un Groupe de travail chargé des questions relatives aux produits de base africains. Les partenaires régionaux et internationaux ont été invités instamment à coopérer avec la Commission dans cette tâche.

La Déclaration et le plan d'action d'Arusha figurent en Annexes au présent Rapport, à l'attention de la Conférence.

Mesures à prendre par la Conférence :

La Conférence est invitée à :

1. Prendre note du Rapport relatif au Séminaire sur les produits de base et la Conférence ministérielle sur les produits de base ;

2. Entériner la Déclaration et le Plan d'actIon d'Arusha sur les produits de base africains ;

3. Autoriser la Commission de l'UA, en consultation avec les Etats membres, à entreprendre des démarches pour la mise en place du mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration ;

4. Exprimer ses remerciements au PNUD, au Gouvernement japonais et à la CFC pour le soutien financier qu'ils ont apporté à l'organisation du séminaire et de la Conférence, et à la CNUCED et la CFC, pour leur assistance technique et la qualité excellente des documents qu'ils ont préparés pour ces réunions;

5. Prendre note des efforts déployés par la Commission dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence sur les produits de base africains.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Report of the AU ministerial conference on commodities

African Union

African Union

http://archives.au.int/handle/123456789/4148

Downloaded from African Union Common Repository